

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)



PICS - Définition

Issu de la loi Matras de 2021, le plan intercommunal de sauvegarde constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il concourt à la **solidarité** entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit des communes en matière de planification ou lors des crises.

L'élaboration du PICS est **obligatoire** pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre lorsqu'au moins une de leurs communes membres doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS).

Approbation avant novembre 2026.

PICS

Sous la responsabilité du président de l'EPCI, le PICS prévoit en particulier :

- **la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,**
- **la mutualisation des capacités communales**
- **la continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires.**

Le plan intercommunal de sauvegarde est arrêté par le **Président** de l'établissement public et par **chacun des maires**.

PICS

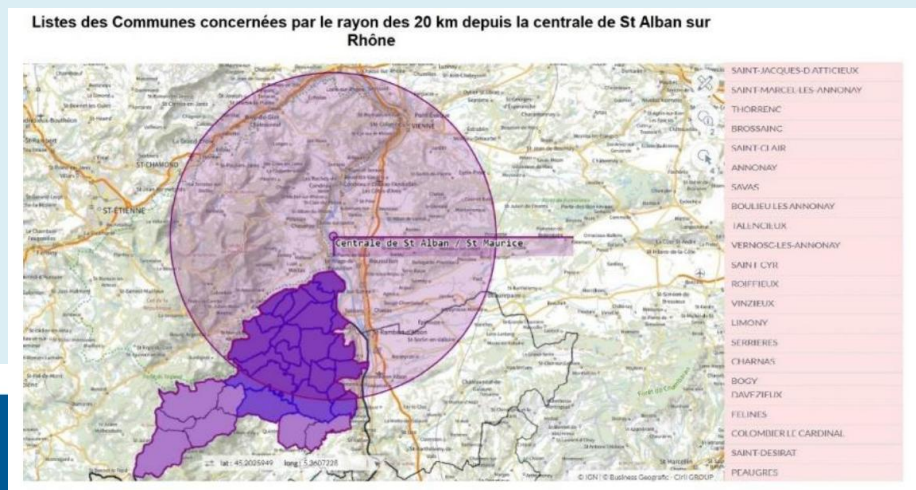
plan du document :

1. Présentation d'Annonay Rhône Agglo et ses communes

2. Recensement des risques et enjeux du territoire

- Pour chacun des 17 risques identifiés sont étudiés :

la situation locale,
les enjeux,
la prévention,
les alertes
les conséquences



Risques abordés dans le PICS

- Inondation
- Séisme
- Feu de forêt
- Mouvements de terrain
- Tempête – vent violent - orage
- Canicule
- Froid extrême
- Neige très forte – verglas généralisé
- Accident de Transport de Matière Dangereuse (TMD)
- Rupture de barrage
- Accident nucléaire
- Accident industriel
- Accident avec de nombreuses victimes et attentat
- Pandémie
- Rupture d'alimentation eau potable
- Rupture de l'alimentation électrique
- Risque minier



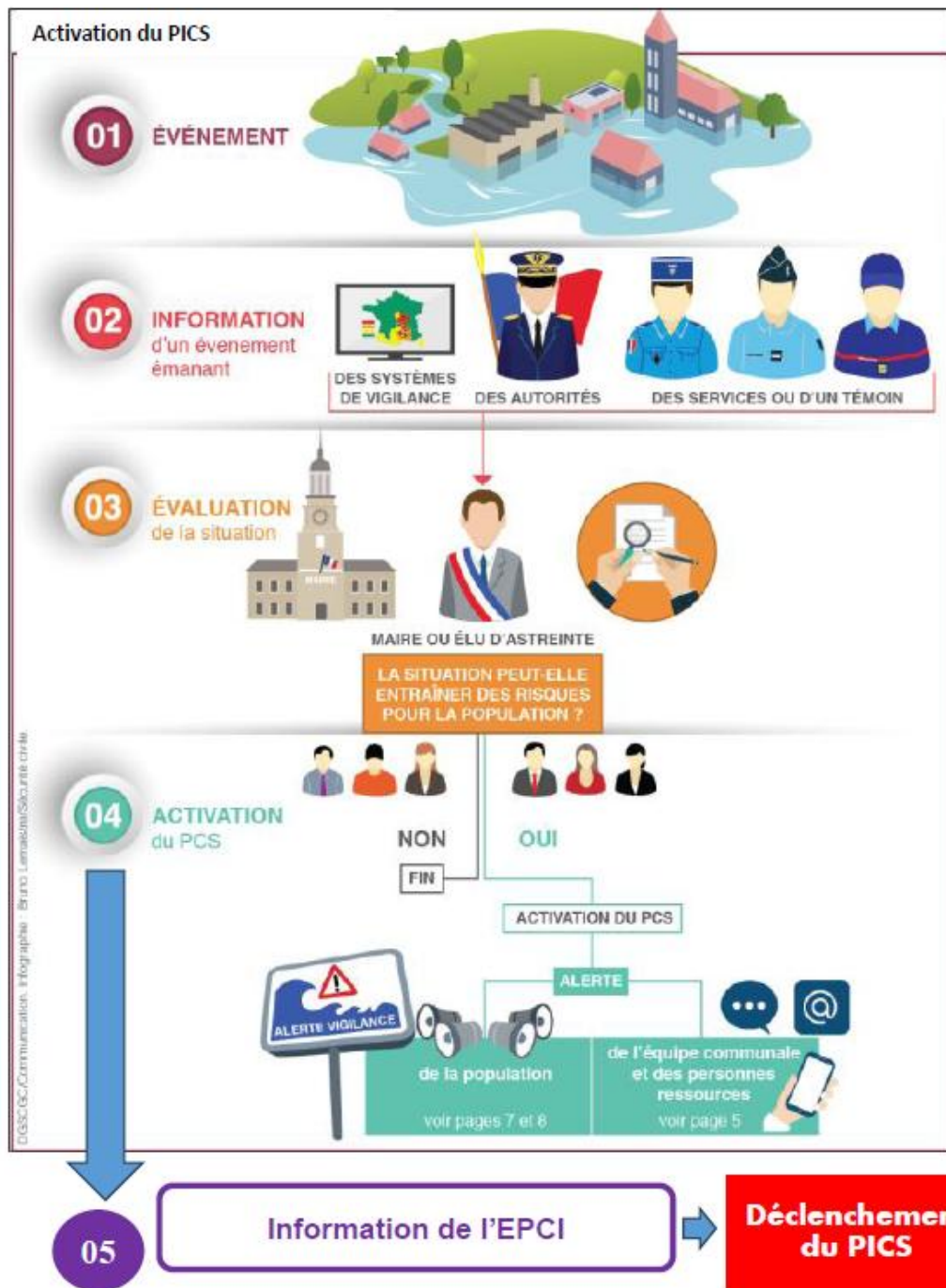
Synthèse des risques

Commune	RISQUES EVALUES DANS LE DDRM									
	INONDATION (PPRI approuvé source DDRM)	SEISME (source DDRM)	MOUVEMENT DE TERRAIN	FEU DE FORET (source DDRM)	RISQUE INDUSTRIEL (source DDRM - PPI Chimie Roussillon)	ACCIDENT NUCLEAIRE	RUPTURE DE BARRAGE	ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (source DDRM)	MINIER	
ANNONAY	*		*			X	* et ***	R		
ARDOIX	*		*					C	X	
BOGY						X				
BOULIEU LES ANNONAY	*					X	* et ***	C		
BROSSAINC						X			X	
CHARNAS						X			X	
COLOMBIER LE CARDINAL						X				
DAVEZIEUX	*					X	* et ***	R et C		
FELINES			*			X		R		
LE MONESTIER			*							
LIMONY	*					X	* et ** (V)	R, FR, FL		
PEAUGRES						X		R		
QUINTENAS			*							
ROIFFIEUX	*						* et ***			
SAINT CLAIR						X		C		
SAINT CYR						X		R et C		
SAINT DESIRAT	*		*			X	* et ** (V)	R, FR, FL		
SAINT JACQUES D'ATTICIEUX						X				
SAINT JULIEN VOCANCE	*		*							
SAINT MARCEL LES ANNONAY	*		*			X	* et ***	C	X	
SAVAS	*					X			X	
SERRIERES	*		*			X	* et ** (V)	R, FR, FL		
TALENCIEUX						X	* et ***	C	X	
THORRENC			*			X		C		
VANOSC			*							
VERNOSC LES ANNONAY			*			X	* et ***	C	X	
VILLEVOCANCE	*		*							
VINZIEUX						X			X	
VOCANCE	*		*							

PICS

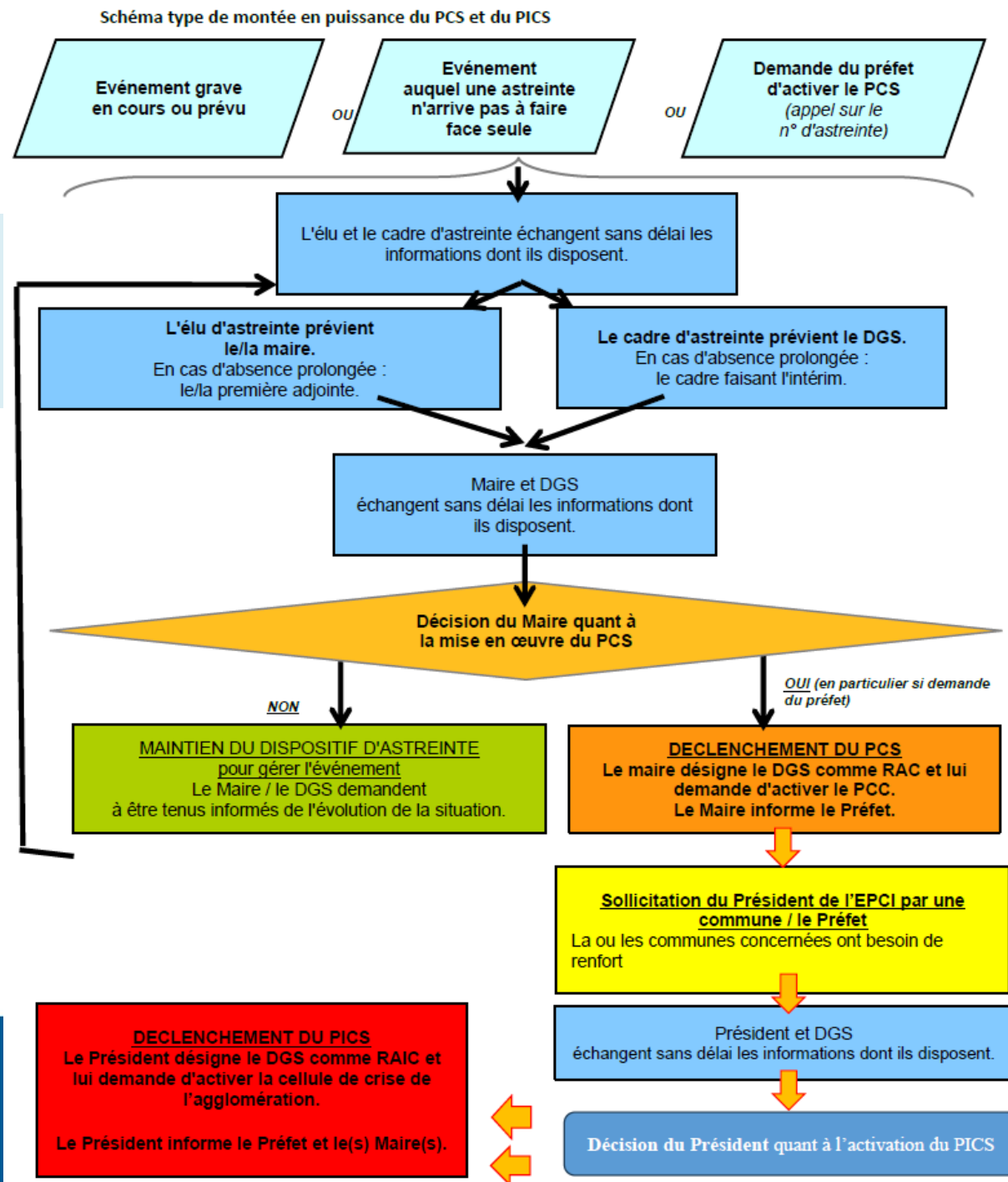
3. Gestion de crise et modes d'action

- Organisation des secours
- Modalités d'activation du PICS
- Différents acteurs et leur rôle
- Astreintes
- Poste de commandement Intercommunal
- Fiches missions et modes d'action



PICS

3. Gestion de crise et modes d'action



PICS

3. Gestion de crise et modes d'action

**COORDINATEUR DES OPERATIONS INTERCOMMUNALES
PRESIDENT D'ANNONAY RHONE AGGLO**
Simon PLENET
En cas d'absence, d'empêchement, de renfort ou pour la relève :
Le Premier Vice-Président
Richard MOLINA
Puis un(e) Vice-Président pris dans l'ordre du tableau

REFERENT DE L'ACTION INTERCOMMUNALE (RAIC) ET RAIC ADJOINT

Le Directeur Général des Services
Romain LE BORGNE
En cas d'absence, d'empêchement, de renfort ou pour la relève :
DGA Développement Humain
Virginie ESCOMEL
puis un(e) autre DGA

CELLULE COMMUNICATION

Directrice de cabinet (Agglo)
Pascaline DEYGAS
Chargé(e) de communication
Matthieu JOUVET
En cas d'absence, d'empêchement, de renfort ou pour la relève :
Chargé de communication
Nelly MAGNARD
Collaborateur(trice) de Cabinet
Emilie DRAPPER

CELLULE SECRÉTARIAT

Assistant(e) du DGS
Lauriane MARTINS PEIXOTO
Assistante DGA
Aurélie MERCIER
Pascale CHARRIER (renfort agglo)
En cas d'absence, d'empêchement, de renfort ou pour la relève :
autres assistantes DGA

CELLULE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

DGA Aménagement Durable et Attractivité du Territoire
Karine JOFFRE
Directeur(trice) Espaces Publics
Elodie LATELLA
Service Protocole et logistique
Delphine TETE
Référents communaux (adjoints au Maire)
En cas d'absence, d'empêchement, de renfort ou pour la relève :
Directeur(trice) Transports et Mobilités
Directeur(trice) de l'Eau et l'Assainissement
Samuel CREMER

CELLULE POPULATION

DGA Solidarités
Séverine VALLOT
Directeur(trice) des établissements pour personnes âgées
Nathalie CORTES
Référents communaux (adjoints au Maire)

PICS

3. Gestion de crise et modes d'action

CELLULE RESSOURCES
<u>DGA Ressources</u> Julien BONNET
Directeur(trice) des Ressources Humaines et du dialogue social Stéphane BESSON
Directeur Informatique Cyril GOMEZ
Directeur(trice) des affaires juridiques et assemblées Laura FIASSON
<i>En cas d'absence, d'empêchement, de renfort ou pour la relève :</i>
Gestionnaire de la maintenance informatique et supports utilisateurs Christophe BOISSINOT

CELLULE OBSERVATEURS
Observateur global PCIC :
<u>Directeur(trice) de Cabinet (Ville)</u> Céline BONNET

Lien avec les autres communes
Si Annonay est concernée : PCC et PCI sont mutualisés Maire des communes concernées Référénts des communes concernées

PICS

Contenu :

- 4. Inventaire des moyens communaux**
- 5. Inventaire des moyens intercommunaux mis à disposition des communes**
- 6. Principaux contacts d'urgence**
- 7. Annexes (contacts, coordonnées, signalétique, listes...)**

Planning prévisionnel du PICS

- **19/09/2024** : présentation en réseau des communes
- **03/10/2024** : présentation en bureau des Maires
- **15/10/2024** : Transmission aux communes pour remarques
- **12/12/2024**: présentation en conseil communautaire
- **D'ici fin décembre 2024** : arrêté du Président et des Maires
- **Mise à jour du PICS et organisation d'exercices de crise au minimum tous les 5 ans**

Merci de votre attention